

KC SURESNES FITNESS

53 Rue Merlin de Thionville 92150 Suresnes - Tél : 09 54 28 60 28 - Fax : 09 59 60 28 68

www.kcfitnessclubsuresnes.com

Lundi au Vendredi de 9h30 à 21h00 - Samedi de 9h30 à 15h00 - Dimanche de 9h30 à 12h30

	LUNDI	MARDI	MERCREDI	JEUDI	VENDREDI	SAMEDI	DIMANCHE
MATIN	10h00 Culture Physique 45'	10h00 Culture Physique 45'		10h00 Pilates 45'	10h00 Culture Physique 45'	11h00 CAF 45'	10h30 CAF 30'
						11h45 Cardio 1h	11h00 Culture Physique 45'
MIDI	12h15 Body Barre 45'	12h15 Culture Physique 45'	12h15 CAF 45'	12h15 Culture Physique 45'	12h15 CAF 45'		
	13h00 Pilates 45'	13h00 CAF 45'	13h00 Body Barre 30'	13h00 CAF 45'	13h00 Pilates 45'		
SOIR	17h45 Culture Physique 30'	18h00 CAF 30'	17h30 Culture Physique 45'	18h00 Body Barre 45'	18h00 Body Barre 45'		
	18h15 Step Débutant 45'	18h30 Body Barre 1h	18h15 Body Barre 45'	18h45 Step Confirmé 45'	18h45 Cardio 45'		
	19h00 CAF 45'	19h30 Cardio 1h	19h00 CAF 30'	19h30 Pilates 45'	19h30 CAF 30'		
	19h45 Pilates 45'		19h30 Culture Physique 30'		20h00 Stretching 30'		
			20h00 Streching 30'				

PERMANENCE MUSCULATION

Mardi et Jeudi 18h00 à 20h00

KARATE ADULTE	19h00 Débutants 1h		19h30 Débutants 1h		19h45 Tous grades 1h15	
	20h00 Gradés 1h15		Tous grades			
KARATE ENFANT	17h45 1h		10h00 11h00 1h		18h30 1h	14h00 1h
			17h00 18h30			15h00
BOXE LOISIR DEFENSE		19h30 1h15		19h30 1h15		
JUDO ENFANT		17h30 1h	10h00 11h00 1h	17h30 1h		14h00 1h
		18h30	13h30 14h30 15h30	18h30	17h30 1h	15h00

REGLEMENT INTERIEUR

Article 1. Un certificat médical et deux photos d'identité doivent être fournis à l'inscription. Le Club se réserve le droit d'interdire l'accès des cours aux membres en défaut jusqu'à l'obtention de celui-ci.

Article 2. Le certificat médical doit indiquer l'aptitude à la pratique de la discipline choisie. Il doit mentionner qu' aucune contre-indication n'empêche l'utilisation du sauna mis à la disposition de la clientèle.

Article 3. Les adhérents du Club doivent présenter obligatoirement leur carte de membre en entrant sous peine de se voir refuser les cours. En cas de perte de celle-ci, il sera demandé une somme forfaitaire pour son remplacement.

Article 4. Les membres sont tenus de respecter les horaires de début et de fin de cours, la tranquillité de chacun ainsi que les locaux et le matériel mis à leur disposition. Une serviette et une tenue vestimentaire propre et sportive (chaussures, t-shirt, short ou jogging) sont obligatoires, port de la casquette ou autres interdits, le port de gant est conseillé. Dans le cas contraire, le Club se réserve le droit d'exclure toute personne ne satisfaisant pas au règlement dans son ensemble. Cours assuré à partir de **cinq personnes**.

Article 5. Aucune annulation d'abonnement n'est possible à partir du moment où celui-ci est souscrit et ce quel que soit le motif. La Direction se réserve le droit de refuser l'accès au club jusqu'au règlement complet des montants dus et en cas de retard d'une échéance, des frais de rappel seront facturés. Le montant total du solde dû, donnera lieu à d'éventuel frais de poursuite et sera immédiatement exigible.

Merci d'avoir pris connaissance de ces articles et bon sport au club